



N° de résolution
ou annotation

2024-042

2024-043



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 ADOPTION DE LA TRANSACTION DE QUITTANCE

CONSIDÉRANT QUE le document de transaction et quittance concernant le départ de M. Jean-François Tétrault ;

CONSIDÉRANT QUE le document de quittance a été convenu et réglé à l'amiable par les parties concernées ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont engagées mutuellement à garder confidentiel le contenu de la présente transaction et quittance ;

Il est proposé par Jocelyn Lapointe, et unanimement résolu :

Que la municipalité **ADOpte** la transaction de quittance tel que rédigée et signée par les parties.

5.2 CONVENTION DE SERVICES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer organise et produit un événement qui se nomme : Fête Nationale du Québec, sur le quai du site du Manoir Dénéchaud à Berthier-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer désire retenir les services du fournisseur, 3983200 Canada inc., pour la production d'un feu d'artifice musical le 24 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT le fournisseur, 3983200 Canada inc. est le détenteur des permis et autorisations nécessaires pour la manipulation, l'installation et la mise en marché de pièces pyrotechniques et/ou d'effets spéciaux ;

ATTENDU QUE les services fournis par le fournisseur s'élèvent à 7500,00



N° de résolution
ou annotation

2024-044

2024-045

2024-046



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

\$, toutes taxes incluses et qu'un acompte de 2500,00 \$ est demandé à la signature de la convention ;

ATTENDU QU'EN cas d'annulation par la Municipalité, l'acompte d'une somme de 2500,00 \$ sera conservé par le fournisseur et servira pour couvrir les coûts de préparation et de planification d'une activité ultérieure ;

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la convention de service.

4. AUTORISATION GOUVERNEMENTALE

4.1 ACCESSIBILITE AUX DOSSIERS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la saine administration de Municipalité de Berthier-sur-Mer, de nommer et autoriser des employés de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, à agir et effectuer des actions, au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer auprès de L'ARC ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes attitrées à intervenir auprès de l'agence du revenu du Canada ne sont plus à l'emploi de la Municipalité de Berthier-sur-Mer ;

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'AUTORISER, Mme Mélissa Gagné, Directrice générale Adjointe et Mme Mélika Pozzi Blouin, responsable de la comptabilité, à obtenir des accès pour agir et effectuer des actions, au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer auprès de l'Agence du revenu du Canada, et ce, à compter du 16 avril 2024 ;

4.2 ACCESSIBILITÉ AUX DOSSIERS DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la saine administration de Municipalité de Berthier-sur-Mer, de nommer et autoriser la directrice générale par intérim et la responsable de la comptabilité, à agir et effectuer des actions, au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer auprès de Revenu Québec ;

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

D'AUTORISER, Mme Mélissa Gagné, Directrice générale Adjointe et Mme Mélika Pozzi Blouin, responsable de la comptabilité, à obtenir des accès pour agir et effectuer des actions, au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer auprès de Revenu Québec, et ce, à compter du 16 avril 2024 ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h29.

Président :  Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée :  Mélissa Gagné